

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 1/12



Doyen F 40

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Doyen F 40

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

etol Eberhard Tripp GmbH

Labor

Allerheiligenstr. 12

77728 Oppenau

Germany

Téléphone: +49(0)7804/41-0

Télécopie: +49(0)7804/41-168

E-mail: info@etol.de

Site web: www.etol.de

E-mail (personne compétente): wolfgang.gauss@etol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Wolfgang Gauss, +49(0)7804/41-167 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Acute 1)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 2/12



Doyen F 40

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

isotridecanole, ethoxyle; chlorure de didécyl diméthylammonium

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 69011-36-5	isotridecanole, ethoxyle Aquatic Chronic 3, Eye Dam. 1 Danger H318-H412	2 - 10 pds %
n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119945987-15	chlorure de didécyl diméthylammonium Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Eye Dam. 1, Skin Corr. 1B Danger H301-H314-H318-H400-H411 Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1	2 - 5 pds %
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25	isopropanol Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 Danger H225-H319-H336	1 - 2 pds %
n°CAS: 497-19-8 N°CE: 207-838-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485498-19	carbonate de sodium Eye Irrit. 2 Attention H319	0 - 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 3/12



Doyen F 40

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NO_x)

Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 4/12



Doyen F 40

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

* **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Respecter la date de péremption

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	isopropanol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	② 400 ppm (980 mg/m³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 5/12



Doyen F 40

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	5,39 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	5,39 mg/m³	① DNEL salarié ② Aigu - inhalation, effets systémiques
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	1,55 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	1,55 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	40 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	40 mg/m³	① DNEL salarié ② Aigu - inhalation, effets systémiques
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	4 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
carbonate de sodium n°CAS: 497-19-8 N°CE: 207-838-8	10 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0 N°CE: 229-912-9	6,22 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0 N°CE: 229-912-9	1,49 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	0,002 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	0,0002 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	0,595 mg/l	① PNEC Station d'épuration
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	2,82 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	0,28 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	2 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7



Page 6/12

Doyen F 40

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	0,2 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	100 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Reaction mass de (2S)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium und (2R)-Alanin,N,N-bis(carboxymethyl)-,les sels de sodium n°CAS: 164462-16-2 N°CE: 423-270-5	1 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0 N°CE: 229-912-9	7,5 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0 N°CE: 229-912-9	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
métasilicate de disodium n°CAS: 6834-92-0 N°CE: 229-912-9	1 000 mg/l	① PNEC Station d'épuration

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,2mm Temps de pénétration 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: Alcool

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	10,5	20 °C		1 % solution
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 °C			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 7/12



Doyen F 40

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	58 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	= 1,02 g/cm ³	20 °C		
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
isotridecanole, ethoxyle n°CAS: 69011-36-5	DL50 par voie orale: >500 - <2 000 mg/kg (Rat)
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	DL50 par voie orale: =238 mg/kg (Rat) DL50 dermique: =3 342 mg/kg (Lapin)
carbonate de sodium n°CAS: 497-19-8 N°CE: 207-838-8	DL50 par voie orale: =4 090 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 8/12



Doyen F 40

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
isotridecanole, ethoxyle n°CAS: 69011-36-5	CL50: >1 - <10 mg/l 4 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée)) EC50: >1 - <10 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques)
chlorure de didécyl diméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	CL50: =0,19 mg/l 4 d (poisson, Tête de boule) NOEC: =0,014 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
isopropanol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	EC50: >1000 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus)
carbonate de sodium n°CAS: 497-19-8 N°CE: 207-838-8	EC50: >200 - <227 mg/l 2 d (crustacés, Ceriodaphnia spec) CL50: =300 mg/l 4 d (poisson, Lepomis macrochirus (carpe arlequin))

Toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
isotridecanole, ethoxyle n°CAS: 69011-36-5	Oui, rapide	
chlorure de didécyl diméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	Oui, rapide	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 9/12



Doyen F 40

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
N°CE: 230-525-2		
isopropanol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
isopropanol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	-0,16	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 * Détergents contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 * Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 10/12



Doyen F 40

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Didecyldiméthylammoniumchlorid)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécyl diméthylammonium)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Didecyldimethyl ammoniumchloride)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Didecyldimethyl ammoniumchloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 9	 9	 9	 9
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 274,335,375,601 Quantité limitée (LQ): 5L Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 90 Code de classification: M6 code de restriction en tunnel: (E) Remarque:	Dispositions particulières: 274,335,375,601 Quantité limitée (LQ): 5L Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: n: M6 Remarque:	Dispositions particulières: 274,335,966,967,969 Quantité limitée (LQ): 5L Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-A, S-F Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Remarque:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 11/12



Doyen F 40

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 1,8%

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

5-15% agents de surface non ioniques

<5% agents de surface cationiques

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
14.2.	Nom d'expédition des Nations unies
14.4.	Groupe d'emballage

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 déc. 2020

Date d'édition: 22 juin 2021

Version: 7

Page 12/12



Doyen F 40

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente